

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL

**COMMISSION EN CHARGE DE LA PROBLEMATIQUE
DES VIOLENCES EN CORSE**

SYNTHESE DE LA REUNION

Date de la réunion de la commission : Mercredi 29 mars 2017

Rapporteure : Mme Muriel FAGNI

I. Objectifs de la réunion

La feuille de route de la Commission, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 juillet 2016, a ciblé, parmi ses orientations stratégiques, la question des violences individuelles et particulièrement celles faites aux femmes.

Dans cet esprit, il a été décidé de débiter le cycle de réunions de cette même commission sur ce sujet ô combien d'actualité et de procéder à une série d'auditions.

Cette méthode nous permettra de mesurer la réalité de ce phénomène au plus près de la société, loin des représentations que l'on peut s'en faire. Elle nous permettra également d'aider à construire une aide aux victimes, tout en prenant du recul, encore une fois, sur les représentations de la société corse.

La Commission a donc convié les intervenants suivants :

- M. Eric BOUILLARD, Procureur de la République d'Ajaccio ;
- Mme Dominique NADAUD, déléguée départementale pour la Haute-Corse aux droits de la femme et à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Mme Françoise GRILLI, directrice du CIDFF de la Haute-Corse ;
- Mme Marie-Catherine FOLACCI, responsable de l'unité de prévention au sein du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud ;
- Mme Dominique CORTICCHIATO, responsable de l'action sociale au sein du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud ;
- M. Georges BALDRICHI, directeur adjoint du pôle solidarité au sein du Conseil Départemental de la Haute-Corse ;
- Mme Anne LEONARDI, directrice de la coordination sociale au sein du Conseil Départemental de la Haute-Corse.

II. Echanges avec les intervenants

Cette réunion a eu lieu le 29 mars 2017, et les principaux échanges ont fait ressortir différents constats partagés :

- Les violences intrafamiliales existent au sein de toutes les classes sociales ; le phénomène d'emprise empêche souvent les victimes de porter plainte ou d'aller au bout des procédures engagées ;

- Dans ce contexte, le rôle du politique revêt une grande importance ; il est fondamental de briser les tabous et casser les codes sociaux, ainsi que de valoriser le courage des victimes qui osent dénoncer leur agresseur (le nombre de signalements étant très limité) ;
- Il existe par ailleurs un déficit de communication, de formation et de traitement médiatique ; de même, le tissu associatif nécessaire pour accompagner les victimes demeure relativement faible, particulièrement dans les zones rurales.
- Enfin, le nombre de lieux de parole et d'hébergement reste totalement insuffisant et les moyens alloués aux structures du réseau mériteraient d'être réévalués ;
 - Cependant, les accueils de proximité, mis en place par exemple par les services du conseil départemental de Corse du Sud dans des zones particulièrement déshéritées ainsi que certaines actions mises en place par les services de l'Etat répondent à un réel besoin, et ont permis une augmentation du nombre de signalements.
 - Les plateformes regroupant les différentes structures concernées apportent une plus-value importante; de plus, l'accompagnement personnalisé (juridique et psychologique entre autres) permet aux procédures pénales d'être plus souvent menées à terme ;
- De même, le fonctionnement de l'institution judiciaire semble relativement satisfaisant, bien qu'un sentiment d'injustice puisse perdurer chez les victimes ; à titre d'exemple, le parquet d'Ajaccio a, pour 2016, un taux de poursuite de 90 sur 123 dossiers, et ne compte qu'une seule relaxe. Mais là encore, le nombre de dossiers est-il représentatif du nombre de victimes?

I. Principales pistes de travail évoquées

Différents axes de réflexion ont été évoqués, à savoir :

- Dans un premier temps, une action publique forte est à construire, avec l'aide de la Commission, elle se fera dans le cadre de la mise en œuvre de la collectivité Unique, en fusionnant la CTC et les conseils départementaux. Cette nouvelle collectivité ne manquera pas de renforcer l'impact de l'action publique à travers par exemple le Plan de lutte contre la précarité, le Plan Montagne ou la mise en place du Comité de Massif. Les communes et intercommunalités, relais au plus près de la population, devront y être fortement associées ;
- Par ailleurs, une réponse judiciaire, juste et proportionnée, doit être valorisée, ne serait-ce que pour rappeler aux auteurs de violence que leur comportement est inacceptable ;

- Dans le même esprit, il est essentiel que soit mise en œuvre une procédure d'information en amont qui pourrait permettre aux femmes d'agir dès les premières violences sans attendre que les situations ne dégénèrent. Des actions de prévention et sensibilisation à la détection de violences doivent être organisées, notamment en direction des acteurs de l'éducation nationale, des organismes de formation, des conseillers emploi et insertion, des professions médicales et paramédicales et des élus locaux. De même, un effort important doit être réalisé en matière de communication ; l'édition de plaquettes d'information peut être une piste à envisager ;
- De plus, les associations de terrain doivent être soutenues et le travail en réseau doit être renforcé ; il est également nécessaire d'augmenter le nombre de structures d'accueil, par le biais de mises à disposition de locaux publics notamment ;
- Enfin, la question de l'observation des violences est essentielle ; à ce titre, la mise en œuvre d'un observatoire des violences faites aux femmes, prévue par la délibération n° 10/192 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2010, permettrait d'objectiver ces violences et de disposer d'une typologie des victimes, guidant par la suite les politiques mises en œuvre.

Cette première réunion a mis en exergue un phénomène trop souvent minoré dans la société corse, souvent caché parce que tabou!

La qualité des échanges et des intervenants a permis d'étudier l'ensemble de la question, d'en dégager des pistes d'actions, qui devront être retravaillées dans les mois à venir, pour améliorer l'existant et créer de nouveaux outils, afin de pouvoir influencer sur le devenir des victimes.

La future collectivité de Corse à travers des outils d'analyse de ce phénomène que sera l'observatoire, avec l'aide des personnels et des services dédiés à cette tâche, devra pérenniser et développer ces actions aux services de la lutte contre les violences individuelles.

Mais son rôle sera également de créer, d'imaginer de nouvelles politiques publiques innovantes et modernes, horizontales et transversales, inspirées de solidarités anciennes.

Ces solidarités que l'on pourrait qualifier d'archaïques au sens de la racine grecque c'est-à-dire des solidarités premières, celles du commencement. Celles du devoir, de l'obligation, et d'une pratique sociale inscrite dans la quotidienneté.